LA PÊCHE AU SEIN DU DISTRICT

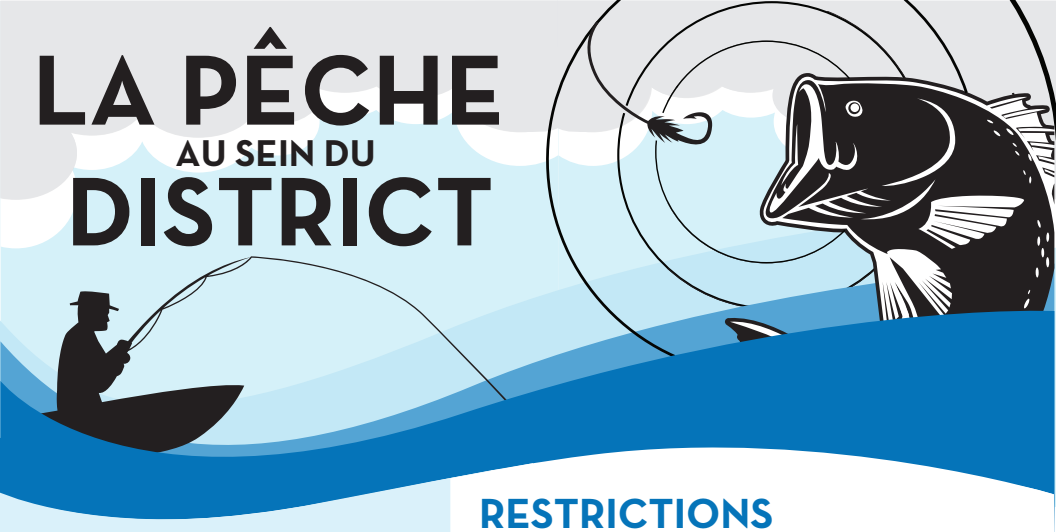

EXIGENCES

Toute personne, âgée de 16 à 64 ans, qui pêche dans les eaux du District de Columbia, y compris sur le rivage de Virginie ou sur les terres du Parc national, doit posséder un permis de pêche du DC valide.

FAITS EN BREF

Combien cela coûte-t-il ?

- Résident du DC (annuel) : 10,00 $
- Non-résident (annuel) : 13,00 $

Où puis-je en acheter ?

Pour acheter une licence en ligne, rendez-vous sur le site : doee.dc.gov/service/fishdc

COMMUNAUTÉ

Pour partager votre expérience récréative ou pour signaler une infraction :

- Twitter: @DOEE_DC
- Facebook: @DOEE.DC
- Instagram: @DOEE_DC
- Adresse électronique : fishandwildlife.photos@dc.gov

RESTRICTIONS

• La saison de la pêche au bar rayé (sébaste) va du 16 mai au 31 décembre. **Les limites de taille et de possession s'appliquent.** L'utlisation des hameçons circulaires non décalés est obligatoire si vous voulez pêcher du bar rayé avec des appâts.

• Les filets coulants et les sennes, la capture intentionnelle et la possession d'aloses savoureuses, d'aloses feintes et de harengs de rivière sont interdits.

SANCTIONS

• Le permis de pêche est obligatoire pour tous les pêcheurs âgés de 16 à 64 ans. La violation des activités de pêche réglementées peut être sanctionnée par une amende allant de 50 à 300 $ par infraction.

NOTE:

• Une **consigne de consommation** a été établie pour toutes les eaux du district.
• Les espèces suivantes sont soumises à une **interdiction de consommation : L'anguille d'Amérique, la carpe** commune **et le bar rayé.**
• La pêche des espèces invasives que sont le poisson-chat bleu, le poisson-chat à tête plate et la tête à tête de serpent est encouragée, **conformément à toutes les réglementations en vigueur en matière de pêche.**

Pour obtenir la version complète du guide de pêche dans l'État de Washington, veuillez consulter le site suivant : doee.dc.gov/service/fishdc.

DEPARTMENT OF ENERGY & ENVIRONMENT
GOVERNMENT OF THE DISTRICT OF COLUMBIA
MURIEL BOWSER, MAYOR